



**BONNE NOUVELLE POUR LES FUTURS PROPRIETAIRES: LE PEUPLE POURRA VOTER SUR L'ACCESSION FACILITEE A LA PROPRIETE DU LOGEMENT.** La Chambre immobilière du Valais va se mobiliser pour cette campagne.

**Une bataille de gagnée.** Jeudi 15 septembre, le Conseil national a largement accepté les deux initiatives populaires en la matière. La votation populaire devrait avoir lieu le 11 mars ou le 17 juin prochain. Commentaire du président de la CIV, Paul-André Roux, conseiller national: *«En attendant, la décision que nous avons prise à Berne, par 112 voix contre 63, est une première victoire.»*

**Sur quoi votera-t-on au juste?** En fait, les Chambres ont approuvé deux initiatives populaires demandant l'instauration d'une épargne-logement pour financer le premier logement (logement principal). Les citoyens auront d'abord, au printemps prochain donc, à se prononcer sur l'initiative «accéder à la propriété grâce à l'épargne-logement», émanant de l'Association des propriétaires fonciers de Suisse alémanique (HEV). En cas d'acceptation, il est fort probable que sa jumelle, dite «sur l'épargne-logement» sera retirée. Avantage de l'initiative HEV: tous les cantons devront offrir la possibilité de l'épargne-logement, tandis qu'avec la 2e initiative, chaque canton serait libre de l'introduire ou non.

**Une épargne-logement fiscalement déductible.** Plus précisément, avec l'initiative HEV, l'épargne-logement pourra se monter jusqu'à un maximum de 10'000 francs par an, 20'000 francs pour un couple. Ces montants seront fiscalement déductibles du revenu. Paul-André Roux: *«Cette formule sera profitable en particulier à la classe moyenne; le taux de propriétaires y est moins élevé qu'en moyenne internationale et pourtant, c'est le souhait de la plupart des habitants de ce pays de le devenir. De plus, il faut le rappeler, l'encouragement de l'accession à la propriété est inscrit dans la Constitution fédérale (art. 108). Ces initiatives permettent ainsi de remplir ce mandat constitutionnel.»* Principaux bénéficiaires: la classe moyenne.

**L'épargne-logement, ce n'est pas que pour les riches, comme le prétend la gauche.** Elle s'adresse aux locataires actuels, aux futurs propriétaires et non pas ceux qui le sont déjà. La classe moyenne, qui paie des impôts élevés, pourra ainsi se constituer un plan d'épargne. C'est ce que montre l'exemple de Bâle-Campagne où ce modèle d'épargne-logement existe depuis de nombreuses années.

**Pour les caisses publiques, ce sera tout à fait supportable.** Les baisses de rentrées fiscales sont estimées à 40 millions pour la Confédération et à 100 millions pour l'ensemble des cantons. P.-A. Roux: *«Ce sont des pertes supportables d'autant plus qu'en contrepartie, cet argent sera réinjecté dans la construction et dans l'économie.»*

**Pour toutes ces raisons, la CIV va fortement s'engager en faveur de ces initiatives.**